

Les céréales françaises sont une chance pour la France, elles doivent pouvoir bénéficier du progrès génétique et de l'innovation scientifique

Au-delà la hausse des prix, nécessaire à l'équilibre économique des exploitations agricoles françaises et inférieure à celle connue en 2007, la période actuelle ainsi que la réalité des marchés physiques et des échanges mondiaux des céréales prouvent, s'il en est encore besoin, **l'importance de la céréaliculture française.**

Depuis quelques années, de nouveaux exportateurs (Russie, Ukraine, Kazakhstan...) se sont ajoutés aux 5 traditionnels (USA, UE, Canada, Australie, Argentine), les volumes produits, consommés et échangés ont considérablement augmenté et la réalité des prix mondiaux (fluctuants et volatiles) s'est imposée aux céréaliers français et européens.

De par la qualité de ses sols et son climat, la France est à l'évidence le ou l'un des pays le plus régulier en terme de volume de production de blé (les quelques 35,5 millions de tonnes 2010 seront assez proches des 36,5 de 2009). Ses efforts en matière de qualité, d'organisation et d'adaptation aux besoins mondiaux (variétés, humidité, protéines, poids spécifique) en font **un fournisseur fiable et régulier, en particulier pour les pays du sud de la Méditerranée.**

Chaque année, la France dispose d'environ 15 à 18 millions de tonnes de blé de qualité à exporter en Europe et sur Pays-Tiers ; ce n'est pas le cas de nos principaux concurrents soumis à des variations très fortes de production, conséquences des conditions climatiques et politiques annuelles.

Comparé au rythme actuel des exportations dans les ports français, **l'embargo russe** sur les exportations de blé, et la remise en cause des ventes réalisées, sont, à ce titre, tout à fait édifiant de l'évolution du commerce mondial des céréales.

N'en déplaise aux malthusiens de tous bords, aux tenants du repli sur soi et d'une agriculture quantitativement limitée aux besoins locaux, aux adeptes de la décroissance et aux pseudo-écologistes en mal d'une nature figée, la France a, vis-à-vis de la communauté internationale, le devoir de produire des céréales et doit contribuer à l'approvisionnement des pays qui, par la qualité de leurs sols ou leur climat, ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Certes, cette production se doit d'être qualitativement adaptée aux besoins des clients et les pratiques employées se doivent de respecter la nature et l'environnement ; mais la productivité et la mise en valeur de nos sols et de notre climat doivent contribuer à l'alimentation et l'équilibre politique du monde. Sans oublier l'intérêt économique de nos exportations, **il est urgent que nos concitoyens et nos responsables politiques nationaux et européens comprennent que le refus de l'innovation, du progrès scientifique, d'une utilisation raisonnée des produits nécessaires à la protection des plantes et d'une régulation physique organisée, vont totalement à l'encontre de nos devoirs internationaux, de nos responsabilités vis-à-vis du monde et des intérêts économiques et de la place de notre pays.**

Je n'ose imaginer la crédibilité internationale de la France si, dans les circonstances présentes, nous étions en position d'importateur et non d'exportateur de blé.

Rémi HAQUIN

Président du conseil spécialisé de la filière céréalière de FranceAgriMer